

* * * * *

HEBERGEMENT – LOGEMENT

Plan d'humanisation des structures d'hébergement

Des projets associatifs peuvent être déposés dans le cadre de financements pour l'humanisation, l'amélioration, l'aménagement, la rénovation des structures d'hébergement. Le préfet délégué pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri et mal logées, Alain Régnier, souhaite qu'un maximum d'opérations puisse être financé en 2008 (à ce jour, les fonds ne sont pas épuisés) ; ce qui implique d'aller vite pour instruire et finaliser les dossiers qui ne le sont pas encore.

Les services locaux de l'État sont normalement en mesure de donner une réponse pour toutes les demandes qui ont été transmises, sur les procédures locales d'instruction des dossiers et sur les montants de subvention qui peuvent être alloués pour chaque projet. Chaque préfecture a un correspondant local pour suivre les projets.

Les associations qui ont déposé un projet sont invitées à se rapprocher de la DDAS et de la DDE de leur département pour obtenir une réponse à leur demande de subvention, si elles ne l'ont pas encore eu. Les associations qui n'ont pas déposé de dossier peuvent s'adresser au correspondant local sans tarder.

⇒ A noter qu'une instruction, aux préfets, relative au dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion, parue le 17 octobre 2008, apporte quelques précisions pour la période hivernale 2008-2009. Notamment, la ministre confirme sa demande de « faire sortir dans les 3 mois des CHRS vers le logement 15% des personnes qui y sont hébergées afin de dégager des places pour les personnes en attente ».

Bus DALO - Action de sensibilisation sur le droit au logement opposable

La Fondation Abbé Pierre et le Secours catholique lancent une campagne « DALO : un toit c'est un droit », dans plusieurs grandes villes : Grenoble (23 & 24 octobre), Marseille (29 & 30 octobre), Montpellier (5 novembre), Lyon (17 & 18 novembre), Metz (19 novembre), Lille (24 & 25 novembre), Toulouse (27 & 28 novembre), Paris et Ile-de-France (30 novembre, 1 & 2 décembre) et Rennes (4 & 5 décembre).

Pour sensibiliser et informer les personnes mal logées (et plus largement le grand public), cette initiative a besoin de relais locaux. L'objectif est de lancer des comités locaux et des soutiens pour aider les personnes à se saisir du DALO (information, accompagnement, élaboration de dossier, ...).

La mise en œuvre effective du droit au logement exige une volonté politique (Etat, collectivités locales), ainsi qu'un fort développement de l'offre de logements à loyers accessibles. Œuvrer pour une offre diversifiée de logement est primordial.

⇒ Nous vous invitons à rejoindre l'équipe locale (Fondation Abbé Pierre et Secours Catholique) pour renforcer cette initiative. Pour plus d'informations, ci-joint : une présentation de l'initiative (avec objectifs, dates, lieux, contacts) et le communiqué de presse du 16 10 2008.

(Note Miriam Le Monnier – octobre 2008)